

Compte-rendu de la permanence du 8 novembre 2022

Participants :

Présidente : Mme Valérie TALBI, Adjointe au Maire de Vénissieux

Correspondant de territoire : M. Yazid IKDOUMI, DGA

Nombre d'habitants présents : 7

Délégués de quartier :

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> ALMERAS Ludovic, excusé | <input type="checkbox"/> BROUSSE Samuel, excusé | <input type="checkbox"/> MABROUK Mohamed-Karim, excusé |
| <input checked="" type="checkbox"/> BARZASI Dominique | <input checked="" type="checkbox"/> CLAVEL-INZIRILLO Béatrice | <input checked="" type="checkbox"/> MONGHEAL Chantal |
| <input checked="" type="checkbox"/> BONAVENTURE Bertrand, excusé | <input checked="" type="checkbox"/> DIAZ Chantal | <input checked="" type="checkbox"/> RINNA Angelo |
| <input type="checkbox"/> BORNE Camille, excusée | <input type="checkbox"/> GARCIA Véronique, excusée | <input checked="" type="checkbox"/> THIVILLIER Henri |
| <input type="checkbox"/> BRISSON Christèle, excusée | <input checked="" type="checkbox"/> ISMAEL Ayaz | <input type="checkbox"/> YAZID Malika, excusée |

1/ Intervention de M. Porret adjoint au commerce sur l'action de la municipalité en matière de préemption de commerce au centre-ville

Les habitants du quartier Centre reviennent régulièrement et depuis longtemps lors des permanences du Conseil de Quartier, sur la situation d'un centre-ville qui n'est pas à la hauteur d'une ville de plus de 67 000 habitants comme Vénissieux, et ne répond pas à leurs attentes en terme de vie commerciale, sociale et de convivialité. De nombreux aspects sont évoqués : propreté, qualité des trottoirs, éclairage, sécurité, stationnement, état des immeubles anciens, dégradation de l'offre commerciale... Fort de ces retours, le maire a fait inscrire ce secteur dans le plan national de revitalisation des centres de villes moyennes. Nicolas Porret, adjoint au maire en charge du commerce et de l'économie sociale et solidaire, a été invité à venir éclairer les habitants sur la dimension revitalisation commerciale d'une action par ailleurs plus large (aménagement à venir des Places Sublet et Barbusse, transformations liées à l'arrivée du tramway T10, notamment).

Concernant le commerce, la ville a défini un périmètre de sauvegarde, et à construit une démarche en partenariat avec la Métropole de Lyon et la Sem patrimoniale du Grand Lyon, pour intervenir sur la revitalisation du commerce, soumis par ailleurs à la concurrence du Grand Parilly au nord, et du pôle Vénissy au Sud.

La Métropole de Lyon exerçant sa compétence en matière de préemption dans les zones urbaines ou à urbaniser du PLUH (délibération n°2019-3507 du 13 mai 2019), est intervenue sur deux ventes de commerces au centre-ville dans le cadre d'une politique visant à garantir à moyen-long terme une offre commerciale diversifiée et adaptée aux besoins de la population sur ce secteur.

Cette action s'appuie sur la Société d'Économie Mixte Patrimoniale de la Métropole de Lyon. Elle acquiert les locaux préemptés par la Métropole de Lyon, et les gère en fonction d'un plan de marchandisage qui permette d'assurer à terme diversité et professionnalisme de l'offre commerciale. La SEM Patrimoniale du Grand Lyon n'est pas dans une logique de gestion locative, mais dans celle de la création d'une offre commerciale diversifiée et cohérente.

Cette action vise à répondre à moyen-long terme au constat de délitement de l'offre commerciale au centre-ville (multiplication des FAST-FOOD, coiffeurs pour homme à bas coût...) et à la baisse de l'attractivité commerciale pour de potentiels porteurs de projets. La SEM patrimoniale a expérimenté cette démarche sur la régénération totale du centre commercial de Vénissy (avenue J Cagne), démarche qui a abouti à des résultats satisfaisants.

Récemment, deux préemptions en cours ont été médiatisées :

- un local de 17 m² :-La ville a tenté de joindre les potentiels occupants pour leur proposer d'autres solutions sans réponse de leurs parts. La réduction du nombre de médecins s'explique en partie par l'attractivité de certains territoires bénéficiant de mesures de défiscalisation. Ces mesures arrivent à leur terme. Un projet de regroupement médical existe sur le centre-ville. Le local de 17 m² est inadapté en taille au commerce tel qu'il se travaille aujourd'hui. La SEM Patrimoniale du Grand Lyon aura la capacité de le restructurer ou le réhabiliter pour l'adapter aux besoins commerciaux d'aujourd'hui.
- un restaurant : il a été proposé au commerçant installé à l'intérieur de rester locataire et de poursuivre son activité. Les baux déjà signés ne sont pas remis en question. La préemption porte sur les murs. L'objectif de ce projet est une maîtrise foncière à long terme.

Les commerces en rdc de nouveaux immeubles sur le périmètre du centre-ville ont vocation à être acquis par la SEM patrimoniale dans la perspective d'un plan de marchandisage cohérent.

Le Conseil de Quartier prend acte de la démarche dans son ensemble et demande à être associé à l'élaboration de la stratégie commerciale du centre-ville.

2/ Autres points :

- Le Conseil de Quartier souhaite des informations sur le projet en lieu et place de l'immeuble Ex-Expressions place Léon Sublet ? Est-ce qu'il y aura des locaux commerciaux en rdc, et est-il prévu leur acquisition par la Sem patrimoniale ?
- L'opération de construction rue Émile Zola, comprend-elle des commerces et seront-ils maîtrisés par la SEM patrimoniale ? Il n'y aura pas de locaux commerciaux de prévus.
- Rue du Château : en haut (proche église) / une voiture s'installe pour vendre de l'alcool à 1€ la canette + vente de cigarettes, vers le vieux puits. Il se passe des choses dans le bar du Vieux Puits. Cela se poursuit, c'est inadmissible !
- Des délégués disent avoir constaté de plus fréquentes intervention de la police sur le parc Dupic.
- L'école Jeanne d'Arc : la question de la benne n'est toujours pas traitée, de même que l'entretien de la cour.
- Place Sublet, escaliers du BIJ. Occupation par des SDF qui s'alcoolisent et se battent, hommes et femmes près du Casino. L'intervention auprès du directeur de Casino par Mme Talbi a été productive puisqu'il y a constat de la réduction des regroupements alcooliques sur ce secteur.
- Impasse Morel (entre Médiathèque et Lycée J Brel) : des fils électriques aériens passent par le balcon d'un logement privé pour s'accrocher à un poteau. À faire enlever.
- Il est demandé d'étudier le déplacement du silo à verre gênant au coin des rues Fisher et R. Rolland.
- Il est demandé de faire libérer le trottoir des barrières mises sur la maison incendiée rue Gambetta (entrée parking de délestage) pour redonner plus de place aux piétons.
- Faire tailler et éêter les arbres sur M. Paul et rue Paul Bert car les feuilles bouchent les égouts et chéneaux des copropriétés.
- Il est demandé un passage piéton surélevé sur Marcel Paul au niveau de la salle Paul Langevin ou au moins le signaler par des panneaux ? (il y a un plateau surélevé quelques mètres avant au niveau de la Maison des Associations Boris Vian).
- Il est demandé d'étudier la problématique d'un croisement accidentogène (à vérifier) Paul Langevin / Albert Einstein.

3/ Intervention de Madame Monique Augagneur, DDEN déléguée départemental de l'Éducation Nationale pour l'école Flora Tristan :

Elle interpelle le conseil de quartier sur une question de sécurité liée à l'accès pour les enseignants aux parkings internes de l'école. Aujourd'hui, il y a un sens interdit à l'entrée de la rue Fisher qui les empêche d'accéder à l'entrée des parkings de l'école (à moins de 20m). Ils doivent remonter la rue Billon pour redescendre la rue Picard et ensuite tourner sur Fisher (être dans le sens unique de cette rue) pour enfin pouvoir accéder aux parkings de l'école. La rue Billon est « un boyau » qui se trouve souvent bouché par des stationnements longitudinaux (au niveau notamment du 34/36 rue Billon), ce qui entraîne des bouchons plus bas et des risques en matière de sécurité automobile pour les enfants et les familles. Il est demandé de revoir le plan de circulation ou d'autoriser spécifiquement l'accès aux parkings à contre-sens. Beaucoup d'enseignants ont pris des amendes. Proposition : maintien du panneau de sens interdit avec un sauf pour accès aux parkings du groupe scolaire.

Confirmation de la prochaine permanence

Mardi 13 décembre 2022 à 18h00

Foyer Paul Langevin

13A rue Marcel Paul